



## ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

6 Résidence Etienne Hajdu  
APPT. 1621  
92220 Bagneux  
Tel : 06 12 90 31 05  
E-mail : [lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr](mailto:lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr)  
Site Internet : [www.lesjoyeuxmirauds.fr](http://www.lesjoyeuxmirauds.fr)

Bagneux, le 11 juin 2021

Mesdames, Messieurs, Chères Adhèrentes, Chers Adhérents,

Nous sommes très heureux de vous proposer un stage de chant qui se déroulera du 17 au 24 juillet 2021 à Saint-Malo.

Cité corsaire, capitale de la mer, joyau de la Côte d'Émeraude... quels que soient les qualificatifs qui lui sont attribués, Saint-Malo a toujours été, au cours de son histoire, le rendez-vous de toutes les aventures, de tous les rêves. La ville occupe une place privilégiée en Bretagne.

Située à la pointe nord de l'Ille-et-Vilaine, en bordure de la Normandie et à quelques encablures du Mont Saint-Michel, Saint-Malo est aussi un tremplin vers les îles anglo-normandes et l'Angleterre. Lieu d'histoire et de légendes, berceau d'illustres personnages, la ville a su, malgré des heures sombres, conserver une authenticité conférée par ses remparts, ses pavés et ses vieilles pierres. Fière d'un riche passé, la cité balnéaire réputée reste une ville moderne toujours tournée vers l'avenir.

La population est constituée de 47 000 Malouins qui y vivent tout au long de l'année, jusqu'à 200 000 résidents l'été. La superficie est de 4000 hectares (17 hectares pour l'intra-muros, 400 hectares pour les zones d'activités économiques). Saint-Malo c'est aussi : 29 kilomètres de littoral, 11 plages sur 8 kilomètres et 222 kilomètres de voirie.

Vous serez hébergés au Centre Patrick VARANGOT, 37 avenue du Révérent Père UBRICHT, 35400 SAINT-MALO. Téléphone : 02 99 40 80 29. Cet établissement est situé à 200 mètres de la plage et à proximité du Centre ville et du G.R. 34.

En raison de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de Covid-19, tous les participants seront en chambre individuelle et un protocole sera à respecter scrupuleusement sous la vigilance de Sandra DESLOGES (délégué Covid pour cette semaine de vacances).

Le linge de toilette sera fourni par l'établissement et les lits seront faits à votre arrivée.

Nous vous précisons que le ménage ne sera pas du tout assuré de la semaine hormis à notre arrivée et le jour du départ.

Vous serez bien évidemment en pension complète et vous pourrez disposer du wifi dans les parties communes.

Pour votre information, cet établissement possède un bar qui sera à votre disposition pendant tout le séjour. En ce qui concerne la restauration, les repas seront servis à l'assiette.

Cette escapade vocale, placée sous le signe de la détente, sera marquée par une ambiance conviviale, de partage et de fête. Le programme des activités de loisirs, dont le détail est concocté par Jean-Claude CALIF, responsable de cette manifestation musicale, sera riche et varié. Nous vous précisons que ce stage de chant se déroulera uniquement en demi-journée.

Selon le planning des activités, des petites balades aux alentours de Saint-Malo et de la Baie du Mont Saint-Michel, excursions découvertes et baignade à la plage, feront également parties des réjouissances de cette escapade. A cet effet, pour profiter au mieux du soleil de la Bretagne, et pour pouvoir vous rafraîchir dans ces différents lieux aquatiques, n'oubliez pas d'emmener dans vos bagages votre maillot de bain, votre crème solaire, des lunettes de soleil et une casquette !

Afin de préserver la santé des participants ayant des difficultés de motricité, il est conseillé à chacun de prendre contact avec le responsable de la manifestation choisie de façon à bien évaluer le niveau de marche durant les nombreuses activités programmées.

Pour votre information, le programme des activités de loisirs et musical sera à votre disposition à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette semaine chantante, vous donnera le loisir de pratiquer cette activité vocale avec une intervenante professeur de chant. Ainsi, cet art permettra avant tout à des personnes non ou malvoyantes et leurs accompagnateurs de découvrir leur voix sous différents aspects. Que vous soyez débutant ou confirmé, tous les niveaux sont acceptés. Nous sommes persuadés que vous repartirez enchantés.

Voici quelques lignes du contenu de ce stage qui vous donnera un avant-goût de quelques notes et mesures. Découvrir les possibilités de la voix qui se joue d'elle même en devenant instrument, matière et rythme, explorer la percussion corporelle, voilà l'objectif de ce stage qui est parsemé d'exercices rythmiques, harmoniques et créatifs. À travers des arrangements de titres de variétés françaises et internationales on dévoile le « corps instrument » toujours sous la bienveillance de notre intervenante. C'est l'occasion d'explorer la voix dans tous ses états, et d'approfondir les bases du travail musical et vocal.

Chef de chœur depuis 2008, Laurence TEMIME entre dans la musique à l'âge de 7 ans, par le piano et par le chant. Elle découvre le plaisir du chant choral au Conservatoire de Fontenay-sous-Bois, puis le retrouve, adulte, en 2002 à Paris, sous la direction de Carine GUTLERNER, d'Itai Daniel et de Zachary ULLERY à la Cathédrale Américaine de Paris.

Pendant son parcours universitaire – généraliste et éclectique, aboutissant à trois Maîtrises en lettres modernes, en linguistique et en chinois, et à un MBA à l'ESSEC – elle est initiée en classe préparatoire à la musicologie, à l'histoire de la musique et à l'écriture dans la classe de Sabine BÉRARD, et s'initie à l'art lyrique. Depuis plusieurs années, elle se perfectionne auprès de Christine SCHWEITZER (professeur de Natalie DESSAY) auprès de qui elle puise les ressources de technique vocale, de style et d'expressivité, qu'elle transmet à ses choristes.

Après un début de carrière en agence de communication et comme chef d'entreprise dans la formation au chinois, elle se consacre exclusivement à la musique depuis 2013. Elle a dirigé près de dix chœurs et ensembles vocaux, d'effectifs, niveaux et styles très variés - de la polyphonie baroque à la variété internationale contemporaine.

Le piano reste très présent dans sa vie en récital soliste, en musique de chambre et en accompagnement.

Ce stage choral d'été sera l'occasion d'une belle découverte mutuelle. Pour les choristes, ce sera l'occasion de perfectionner leurs techniques de respiration et de chant, de porter une attention particulière à l'écoute, la richesse de la polyphonie, la musicalité et la sensibilité de l'interprétation.

Pour Laurence, ce sera l'occasion d'apprendre à transmettre et à communiquer sans le recours (ou de façon réduite) au geste visuel, de puiser dans les ressources du groupe (la respiration, le toucher, le son...) des solutions créatives pour créer l'harmonie d'ensemble. Une expérience qui s'annonce stimulante et passionnante !

Grâce au soutien financier de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, l'Association Les Joyeux Mirauds est en mesure de vous proposer cette découverte musicale à un tarif attractif.

De ce fait, nous vous proposons cette semaine chantante au tarif de 750,00€ pour les personnes déficientes visuelles et à 450,00€ pour les accompagnateurs «encadrants » valides.

Ces montants comprennent :

- L'hébergement en pension complète ;
- Les cours durant les matinées par l'intervenante ;
- Les transports en autocar ;

- Les activités de loisirs prévues au programme.

En revanche, le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile, quel qu'il soit, à Saint-Malo, les dépenses personnelles tels que le panier repas du retour, les consommations au bar ou encore les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus ne sont pas compris dans le tarif.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle d'un montant de 30,00€ car celle-ci vous permet de devenir membre de l'Association et vous couvre vis-à-vis des assurances souscrites par Les Joyeux Mirauds en cas de problèmes éventuels.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 9 juillet 2021. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le bulletin d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <http://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le 15 juillet 2021 dernier délai. Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courriel ou par la poste une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier.

Attention, en cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par l'Association Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le règlement intérieur à votre disposition sur simple demande seront prises en compte.

Nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le commencement du séjour vous autorisant la pratique des activités sportives et de plein air. Si le document requis n'est pas fourni, seule la responsabilité du participant pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Le samedi 17 juillet 2021, quel que soit votre mode d'acheminement, un regroupement s'effectuera à l'accueil Accès Plus de la gare de Saint-Malo à 17h. Nous prendrons l'autocar pour rejoindre le lieu d'hébergement.

Le 24 juillet 2021, nous serons à la gare de Saint-Malo à 11h. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente accès plus comprise) entre votre domicile et la gare de Saint-Malo en fonction de ces derniers.

Attention ! Très important, aucune flexibilité ne sera possible concernant les horaires de rendez-vous cités ci-dessus.

#### Protocole sanitaire

En cette période d'épidémie de Covid-19, l'ensemble des adhérents de l'association Les Joyeux Mirauds se doivent de respecter les règles sanitaires en vigueur dans les lieux d'hébergements, les lieux touristiques, les restaurants, les transports en communs et autres...

C'est pourquoi, Sandra DESLOGES a été nommée déléguée Covid pour cette semaine de vacances de manière à prévenir d'une éventuelle contamination même si le risque zéro n'existe pas.

#### **A avoir impérativement dans vos bagages :**

- ✚ Une quantité suffisante de masques chirurgicaux jetables pour la durée de ce stage de chant (à raison de deux à trois minimums par jours) ;
- ✚ Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous préconisons l'utilisation de gants jetables dans le cas où des objets seraient à toucher lors des visites touristiques ;
- ✚ Des sachets hermétiques de manière à stocker les masques et gants usagés en attendant de les jeter dans une poubelle ;
- ✚ Un flacon de gel hydroalcoolique qui pourra être rempli par l'association.

Pour participer à cette manifestation, outre le traditionnel certificat médical requis, vous devrez fournir avant le début de cette semaine chantante par voie dématérialisée si vous le pouvez ou si non, au délégué Covid sur place lors de l'accueil en gare, soit une attestation de vaccination, soit un test Covid négatif datant de 48 heures au plus.

- ✚ Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur de l'hôtel où le groupe sera hébergé, mais également, en cas de sortie, dans les magasins et les transports, et, plus généralement, dans tous les lieux fermés.
- ✚ Le retrait du masque sera possible lorsqu'une distanciation physique d'au moins 2 mètres entre chaque personne pourra être observée, ce qui sera le cas dans la salle prévue pour l'activité chant, qui correspond à la thématique du séjour.
- ✚ La même distanciation de 2 mètres entre chaque personne sera également observée lors de la prise des repas du groupe.
- ✚ En rapport avec le handicap des participants déficients visuels, les accompagnateurs « encadrants » valides chargés de les guider lors des activités ou pour les aider à l'orientation dans leur lieu de villégiature ne pourront pas respecter cette distanciation physique. C'est pourquoi, l'association leur proposera des Manchettes jetables en Polyéthylène de manière à limiter le contact physique direct.
- ✚ Parce que l'association a à cœur de protéger votre santé et de vous assurer une sécurité optimale durant cette escapade, pour prévenir tout risque de contamination, une double prise quotidienne de votre température (accompagnateurs compris) avec un thermomètre frontal sera effectuée par le délégué Covid ou un accompagnateur « encadrant » valide. Seules les variations de températures seront consignées sur fichier informatique pour un meilleur dépistage et détruit au-delà des 10 jours légaux d'incubation du virus après la fin de la manifestation.
- ✚ En cas d'une hausse de température, de symptôme ressenti par un participant déficient visuel ou un accompagnateur, l'association fera appel à un médecin généraliste de manière à établir un diagnostic et d'envisager au besoin un rapatriement sanitaire.
- ✚ Le participant serait invité, conformément aux consignes gouvernementales, à se placer en quarantaine pendant 72 heures, puis à effectuer un test covid. En cas de résultat négatif, l'adhérent reprendrait sa place auprès du groupe. En cas de résultat positif, l'association envisagera la solution du rapatriement de la personne concernée.
- ✚ La même procédure serait mise en œuvre en cas de symptôme ressenti par un accompagnateur « encadrant » valide, sans que la continuité de la manifestation ne soit remise en cause. En effet, c'est pour parer à ce genre de difficultés que nous aurons lors de cette semaine de vacances 1 accompagnateur « encadrant » valide pour 1 adhérent déficient visuel alors que, en période normale, nous avons en général 1 accompagnateur « encadrant » valide pour 2 personnes

déficiences visuelles. Nous aurons par conséquent suffisamment d'accompagnateurs encadrants valides pour permettre la poursuite de la manifestation en cas de défaillance de l'un d'entre eux.

- ✚ Le responsable Covid sera désigné, en raison du contexte actuel, responsable adjoint de la manifestation afin de pallier une éventuelle défaillance du responsable principal.
- ✚ Les cas contacts seront également testés régulièrement et mises à l'isolement si besoin.
- ✚ Au-delà de trois personnes contaminées, le responsable devra mettre un terme à la manifestation séance tenante et s'occuper du rapatriement individualisé de l'ensemble des participants.

Afin d'organiser et d'assurer au mieux cette manifestation, sans omettre un niveau de sécurité et de confort optimal au cours de tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. La recherche d'accompagnateurs sympathiques surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, cette tâche reste l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap n'est requise de leur part hormis le fait de vouloir aider son prochain dans la bonne humeur et en ayant à cœur un esprit d'initiative. Par conséquent,, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota que nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous serez averti par le responsable du séjour au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de fournir une attestation d'assurance comme quoi votre chien-guide est bien couvert quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Afin d'alléger la tâche des accompagnateurs qui seront déjà suffisamment sollicités, nous vous demandons d'amener du linge en quantité suffisante pour la durée de votre séjour.

De plus, chaque personne est responsable de ses bagages et doit impérativement être en mesure de les gérer quels que soient leurs poids. Merci donc de bien vouloir les étiqueter très lisiblement avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout si l'impensable venait à se produire pour que nous puissions réagir rapidement avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nous vous espérons donc nombreux pour découvrir cette belle région et partager des moments chantants et agréables dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds  
Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDS est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leur proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

-----  
Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.

